

Marie-Noëlle Gérain Breuzard

Directrice Générale  
[dg@chu-tours.fr](mailto:dg@chu-tours.fr)

Richard Dalmasso

Directeur Général Adjoint  
[dg@chu-tours.fr](mailto:dg@chu-tours.fr)

Affaire suivie par :

Ivy Mouchel

Directeur des Services Techniques et du Patrimoine

[i.mouchel@chu-tours.fr](mailto:i.mouchel@chu-tours.fr)

Références à rappeler :

MNGB/RD/IM/LC/2021/277

La Direction Départementale des Territoires  
d'Indre-et-Loire  
A l'attention de M. Damien LAMOTTE, directeur  
61, avenue de Grammont  
BP71655  
37016 TOURS GRAND TOURS CEDEX 1

Tours, le 16 décembre 2021

LRAR 2C 137 444 8782 2

**Objet : Réponse à l'avis n°2021-3369 de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire sur le projet de construction du nouvel hôpital Trousseau et du nouvel hôpital Clocheville sur les communes de Chambray-lès-Tours et Saint-Avertin (37) - Permis de construire - Autorisation environnementale**

Monsieur le directeur,

je vous prie de bien vouloir ci-jointe la réponse du CHU à l'avis de la MRAE citée en objet.

**Recommandation n°1 :**

**« L'autorité environnementale recommande d'étudier des solutions de stationnement moins consommatrices d'espace incluant une diminution des besoins liée aux nouvelles dessertes en transport en commun et un stationnement réglementaire des cycles. »**

Concernant le principe de stationnement sur le site

Le CHU de Tours a étudié les besoins de stationnement complémentaires sur site en prenant en compte les parkings existants supprimés par les constructions et une part significative de transfert modal des usagers automobiles vers le tramway. Avec un transfert modal de 10% il fallait reconstituer 1 500 places supplémentaires (dont 800 trouvent leur place sous le NHT).

Le CHU a étudié, début 2019, l'hypothèse de mise en œuvre d'un parking silo sur le site pour répondre aux besoins de stationnement du site. La réalisation anticipée de ce parking permettait également de le rendre disponible avant le démarrage du chantier du NHT (dont les fouilles archéologiques prévues l'année suivante).

Le projet de développement d'un tel parking par l'intermédiaire d'un contrat de concession de travaux a été finement étudié par l'équipe de maîtrise d'œuvre (AIA) du NHT en mars 2019.

Des perspectives ont été produites en vue du dépôt d'un permis et donner à voir en particulier aux élus de la commune de Chambray-lès-Tours. Cette présentation s'est tenue en juillet 2019 puis en septembre 2019.

A l'issue de cette présentation, le projet a dû être arrêté du fait de l'opposition de la commune concernant le nombre de places à créer.

C'est du fait de l'arrêt de cette démarche que le CHU a créé 550 places en aérien au Nord et à l'Ouest du site pour répondre aux besoins de stationnement face aux fouilles archéologiques (mars 2020), qui seront complétées par 250 places au Nord en prévision du démarrage du chantier du NHT (ce chantier nous privant de 750 places en tout).

Dans le cadre d'une démarche de mise en compatibilité des documents d'urbanisme (PLU) avec le projet de développement du CHU sur le site de Trousseau, la commune de Chambray-lès-Tours a ajouté une disposition interdisant tout développement de parking silo sur la parcelle hospitalière située sur son territoire.

C'est face à ce champ de contrainte et au regard des moyens financiers contraints du CHU dans le cadre de ce projet que le CHU s'est engagé dans un étalement de nappe de parking sur son foncier, tout en donnant un caractère provisoire de ceux-ci s'ils n'étaient pas utiles sur le long terme.

Il est important de rappeler que 800 places de stationnement en souterrain en sous-sol du NHT sont prévus dans le cadre du projet.

#### Sur la question du stationnement cyclable

A ce stade le projet comporte sous le volume du bâtiment d'hébergement du NHT 100 places pour les vélos. Ces places sont sécurisées.

Il convient également de compléter cette évolution liée au projet par le fait que le CHU développe une offre de stationnement complémentaire de 150 places entre la tour et l'internat sur site et étudie un partenariat avec Kéolis, l'opérateur de transport en commun du territoire métropolitain tourangeau, pour bénéficier de parkings vélos intégrée dans l'offre de transport de mobilité du territoire.

### **Recommandation n°2**

**« Evaluer les effets cumulés en phase travaux du projet avec la construction de la ligne de tramway y compris les déviations de réseaux associées et mettre en place un dispositif d'indicateurs de suivi de l'impact du projet en exploitation dans le domaine des mobilités. »**

Une étude de trafic complète jointe à cette étude a été conduite par le bureau d'études Transitec (qui fait par ailleurs les études de trafic du tramway pour le compte du syndicat des mobilités de Touraine).

Elle est jointe à cette réponse et présente les impacts des effets des deux projets avec toutes les incertitudes qui pèsent sur les impacts cumulés compte tenu du caractère non encore affermi des calendriers de chantier des deux projets.

Pour avancer sur ce sujet extrêmement important pour le CHU, comme pour le gestionnaire Tours Métropole Val-de-Loire des voies publiques, et grâce à l'appui de Mme la préfète d'Indre-et-Loire, une gouvernance a été mise en place avec les acteurs locaux (mairies de Chambray-lès-Tours et Saint-Avertin, Tours Métropole Val-de-Loire et Syndicat

des mobilités de Touraine) pour définir les circuits en phase chantier et en phase exploitation du NHT. Des réunions techniques sont organisées très régulièrement avec le maître d'ouvrage, le mandataire et le maître d'œuvre du projet tramway, le service des infrastructures de la métropole et les services techniques du CHU pour examiner les questions techniques susceptibles de devoir être traitées à l'avancement des deux projets pour y trouver des réponses efficaces.

Le principe suivant a été retenu : chaque porteur de projets susceptible de générer une perturbation du trafic (CHU sur le chantier Trousseau ou tramway via le Syndicat des mobilités de Touraine) au droit du CHU le remonte à la métropole pour que soit partagée la question en réunion technique et que, le cas échéant, la métropole diligentera une étude spécifique auprès de Transitec.

Si les études génèrent des problématiques qui peuvent être traitées au niveau technique, cela est traité à l'échelle du comité technique. Si les enjeux nécessitent des échanges ou des arbitrages avec les élus, un comité de pilotage présidé par la préfète est organisé pour débattre ces questions, présenter les solutions et poser les arbitrages nécessaires.

La question de la mise en place d'indicateurs de suivi de la qualité de la circulation, s'appuyant sur les recueils de trafic du service infrastructures de la métropole pourra être mis en place après échanges au sein de cette instance de gouvernance.

Je vous prie de bien, monsieur le directeur, de bien vouloir agréer l'expression de mes salutations respectueuses.

**La Directrice Générale  
du CHU de Tours**

**Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD**

  
Par la Directrice Générale et par délégation  
**Le Directeur Général Adjoint,**  
**Richard DALMASSO**

**Annexe – Représentation du projet de parking silo envisagé par le CHU de Tours en 2019  
(MOE AIA)**



*Figure 1 – Vue du parking silo depuis le parvis du NHT*



*Figure 2 – Vue du parking silo depuis la rue Felix Dujardin*